

Extrait du FFII.FR

<http://ffii.fr/creation-ffii-france>

# Création de la FFII France, « un nouvel outil pour la démocratie électronique »

- FFII - Communiqués de presse -

Date de mise en ligne : lundi 30 janvier 2006

## **Description :**

COMMUNIQUÉ de PRESSE FFII France [ TIC / Économie / Législation ]

---

**FFII.FR**

---

**Paris, le 30 janvier 2006 &mdash; L'Association pour une infrastructure informationnelle libre (FFII), qui s'est illustrée en s'opposant aux brevets logiciels, annonce la naissance d'une branche française et reçoit les encouragements de Michel Rocard. La FFII France officialisera sa création lors du salon « Solutions GNU/Linux » qui se tiendra du 31 janvier au 2 février au CNIT La Défense.**

« Dans le grand combat qui fut mené par le Parlement européen en 2005, et dont j'étais rapporteur, contre la brevetabilité des logiciels c'est à dire contre la monopolisation économique des produits de la pensée humaine, j'ai réussi à obtenir un soutien considérable de la FFII. Aussi c'est avec une vraie satisfaction que j'assiste à la naissance de sa branche française. Je veux souhaiter longue vie et bonne chance à cet outil nouveau de la démocratie électronique. »

C'est par ces mots que Michel Rocard, figure politique emblématique de la lutte contre les brevets logiciels, a accueilli l'annonce de la création de la FFII France.

L'Association pour une infrastructure informationnelle libre (FFII) s'était illustrée au niveau européen en coordonnant la résistance contre la directive sur les brevets logiciels, rejetée le 6 juillet dernier par la quasi-unanimité du Parlement européen.

Gérald Sédrati-Dinet, président de la FFII France et vice-président de la FFII précise : « Après le rejet de la directive sur les brevets logiciels, il nous a paru nécessaire de mieux organiser nos actions au niveau national. Je suis heureux que la FFII France voie le jour afin de renforcer nos actions pour défendre les droits et libertés informationnels essentiels tant pour la liberté de circulation des idées que sur les plans économique et géostratégique. »

La FFII France compte ainsi inscrire ses actions dans la continuité du combat contre les brevets logiciels. Elle entend poursuivre son travail de sensibilisation pour que les offices de brevets nationaux et européen ne soient plus laissés hors de tout contrôle démocratique. Elle continuera également à insister pour que la Convention de Munich sur le brevet européen soit dûment respectée en ce qui concerne l'exclusion des programmes d'ordinateur.

Gérald Sédrati-Dinet poursuit : « Ce renforcement en France vient à point nommé, puisque la Commission européenne vient de lancer une consultation à propos du Brevet communautaire. Les lobbies pro-brevets logiciels y voient déjà une opportunité de faire passer subrepticement par la voie réglementaire ce qui vient d'être repoussé par la voie législative. Nous comptons solliciter les PME qui nous soutiennent, afin qu'elles répondent à cette consultation et fassent entendre la voix de ceux qui constituent le véritable tissu économique de l'informatique française. »

La FFII France sera présente à partir du 31 janvier 2006 au salon Solutions GNU/Linux au CNIT La Défense, au sein du « Village des associations ». Elle y rencontrera ses sympathisants &mdash; particuliers et professionnels &mdash; et recevra la visite mercredi 2 février du président de la FFII, Pieter Hintjens.

- [Devenir adhérent](#)

## Contact presse

- Gérald Sédrati-Dinet - [gibus@ffii.fr](mailto:gibus@ffii.fr) - 06 60 56 36 45

## À propos de la FFII France <http://www.ffii.fr/>

La FFII France se veut le chapitre français de l'Association pour une infrastructure informationnelle libre (FFII), association à but non lucratif enregistrée dans divers pays européens. La FFII France a pour but la défense des droits et libertés informationnels dont principalement : les droits des auteurs et des utilisateurs de logiciels selon les textes nationaux et internationaux ; la sécurité juridique des producteurs et des utilisateurs de logiciels, notamment par la lutte contre les brevets logiciels.